



CONCOURS D'ARBITRAGE INTERNATIONAL DE PARIS

RÈGLEMENT PARTICULIER 2018 - 2019

SciencesPo
ÉCOLE DE DROIT

C L I F F O R D
C H A N C E

B R E D I N P R A T

WHITE & CASE

ICC COUR
INTERNATIONALE
D'ARBITRAGE®

 Wolters Kluwer



Le présent règlement particulier est établi en complément du règlement général applicable au Concours. Il précise, pour l'édition 2018-2019 de ce concours, les modalités pratiques de son organisation.

Article 1 : Composition du Comité d'organisation

Un Comité d'organisation est constitué pour tout le suivi du Concours. Il sera composé pour l'édition 2018-2019 des personnalités suivantes :

École de droit de Sciences Po :

- **Dany Cohen**, Professeur permanent

Bredin Prat :

- **Tim Portwood**, Avocat associé
- **Elsa Paparemborde**, Collaboratrice
- **Laura Fadlallah**, Collaboratrice
- **Romain Dethomas**, Collaborateur

Clifford Chance :

- **Jean-Pierre Grandjean**, Avocat au barreau de Paris. Ancien membre du Conseil de l'Ordre, associé de Clifford Chance Europe LLP
- **Sandrine Colletier**, Avocat Counsel
- **Karolina Rozycka-Dublanc**, Avocat
- **Arnaud Constans**, Avocat

White & Case :

- **Charles Nairac**, Avocat associé
- **Elizabeth Oger-Gross**, Avocat associé
- **Christophe von Krause**, Avocat associé
- **Jonathan Chevry**, Avocat

Chambre de Commerce Internationale :

- **Ivana Blagojevic**, Conseillère adjointe, Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage
- **Constance Castres Saint-Martin**, Conseiller Adjoint dans l'équipe en charge des affaires francophones à la Cour internationale d'arbitrage

Éditions Lamy/Wolters Kluwer France :

- **Joséphine de Romanet**, Revue Lamy droit des affaires, Secrétaire générale de la rédaction Lamy Contrats internationaux

Carrefour :

- **Edouard de Chavagnac**, Directeur juridique

Article 2 : Composition du tribunal arbitral

Un tribunal arbitral simulé est constitué pour la seconde partie de la phase orale du Concours (Grande Finale).

Il sera présidé par :

- **Pierre Tercier**, Professeur émérite de l'Université de Fribourg (Suisse), Président honoraire de la Cour internationale d'arbitrage de la CCI

Les noms des autres membres du tribunal arbitral seront communiqués ultérieurement.

Article 3 : Calendrier de déroulement du Concours

Le Concours d'arbitrage de Paris s'articulera autour du calendrier suivant :

- a) Le Cas sera publié sur le site Internet de l'École de droit **durant le mois d'octobre 2018**.
- b) Les équipes désirant y participer devront adresser leur dossier de candidature dûment complété par courrier électronique avec accusé de réception, pour le **mardi 13 novembre 2018** (*minuit, heure de Paris*).
- c) Les équipes devront adresser leur mémoire en demande en vue de la phase de sélection de recevabilité, soit par courrier postal, le cachet de la Poste faisant foi, soit par courrier électronique avec accusé de réception, pour le **mardi 18 décembre 2018** (*minuit, heure de Paris*).
- d) L'annonce des équipes sélectionnées pour déposer un mémoire en défense interviendra le **jeudi 17 janvier 2019** au plus tard.
- e) Les équipes auront jusqu'au **mercredi 20 février 2019** (*minuit, heure de Paris*) pour déposer leur mémoire en défense.
- f) L'annonce des équipes sélectionnées pour la phase orale interviendra le **mercredi 13 mars 2019** au plus tard.
- g) Les équipes auront jusqu'au **mardi 19 mars 2019** (*midi, heure de Paris*) pour soumettre leurs éventuelles demandes motivées de soutien financier pour leur participation à la phase orale.
- h) La décision du Comité d'organisation concernant les demandes de soutien financier aura lieu **le jeudi 28 mars 2019**.
- i) Les équipes auront la possibilité d'une séance d'entraînement (facultative) animée par le Secrétariat de la Cour internationale d'arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale, **le lundi 3 juin 2019**.
- j) La demi-finale du Concours se tiendra à Sciences Po **le mardi 4 juin 2019** après-midi et la finale se déroulera à Paris le **mercredi 5 juin 2019** après-midi dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.